

20 MARS 2024

SYNDICAT MIXTE OUVERT " Deux-Sèvres Numérique "

Comité syndical - Séance du vendredi 15 mars 2024

DELIBERATION 2024-04

CONCEPTION, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'HABITANT

Marché public global de performances

Couverture totale du département par des réseaux fibre optique – Cession de la partie « PréBLOM » à Orange AMEL

Avenant n°7 au contrat de cession PréBlom
Secteurs de Coulonges sur l'Autize (CLG), Combrand,
Bretignolles et Le Pin (PIN), Secondigny (SEC) et L'Absie
(ABS), Villiers en Bois et Chizé (CHI), Sainte Eanne et la
Mothe St Héray (MSH), Pamproux (PAM), Sainte Gemme
(LUC), Brie (SJO), St Varent (SVA), St Amand sur Sèvre et La
Petite Boissière (SAM)

Date de la convocation : 7 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 21

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1425-1, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marché publics et notamment les articles 14 et 15 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 4 novembre 2021, approuvant les termes du contrat de cession PréBLOM permettant l'aboutissement du projet local « AMEL » de déploiements FTTH sur le territoire des Deux-Sèvres et autorisant sa signature, ainsi que tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier, dès lors

que les opérations de test de changement d'opérateurs d'infrastructures ont été concluantes ;

Vu l'avis de la direction générale des finances publiques du 29 novembre 2021 ;

Vu les délibérations du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique 2022-16 du 20/05/2022, 2022-18 du 17/06/2022, 2022-24 du 23/09/2022, 2023-11 du 02/06/2023, 2023-13 du 23/06/2023, 2013-19 du 13/10/2023, 2024-03 du 15/03/2024 actant les termes des avenants n° 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 et 6 au contrat de cession PréBlom ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 15/03/2024 ;

Considérant que le raccordement en fibre optique de l'ensemble des habitants du département des Deux-Sèvres, avant fin 2025, est une priorité pour les élus du Département, et dont la convention AMEL, transcrit les engagements d'Orange avec l'Etat et les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant au contrat de cession « pré-BLOM » entre Deux-Sèvres Numérique et Orange AMEL permettant de transférer la propriété des éléments techniques construits pour le raccordement de sites prioritaires sur les secteurs de Coulonges sur l'Autize (CLG), Combrand, Bretignolles et Le Pin (PIN), Secondigny (SEC) et L'Absie (ABS), Villiers en Bois et Chizé (CHI), Sainte Eanne et la Mothe St Héray (MSH), Pamproux (PAM), Sainte Gemme (LUC), Brie (SJO), St Varent (SVA), St Amand sur Sèvre et La Petite Boissière (SAM) ;

Considérant la nécessité de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public des biens, au fur et à mesure des besoins d'Orange AMEL, et de transférer par avenants successifs les biens correspondants ;

**LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »,
après en avoir délibéré, DECIDE :**

ARTICLE UNIQUE

- De procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public des biens relatifs aux secteurs de Coulonges sur l'Autize (CLG), Combrand, Bretignolles et Le Pin (PIN), Secondigny (SEC) et L'Absie (ABS), Villiers en Bois et Chizé (CHI), Sainte Eanne et la Mothe St Héray (MSH), Pamproux (PAM), Sainte Gemme (LUC), Brie (SJO), St Varent (SVA), St Amand sur Sèvre et La Petite Boissière (SAM), objet de l'avenant n°7 au contrat de cession PréBLOM, tel que joint en annexe ;

- D'approuver la cession de ces biens pour la somme de 1 143 895,55 € hors taxes ;
- D'approuver les termes de cet avenant n°7 au contrat de cession préBlom et d'autoriser M. le Président à le signer ;
- D'imputer la recette liée à cette cession au chapitre 77, article 775 du budget annexe du syndicat mixte Deux-Sèvres Numérique.

Le Président,



René BAURUEL



Avenant n° 7 au

Contrat de cession des éléments de réseau pré-BLOM

Entre

Orange, Société Anonyme dont le siège social est situé 111, quai du Président Roosevelt 92130 ISSY-LES- MOULINEAUX, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 380 129 866, représentée par Monsieur Paul CARRASCO, Directeur Technique Orange France, dûment habilité,

ci-après désignée "Orange",

et

Le Syndicat Mixte Ouvert Deux-Sèvres Numérique, dont le siège est situé Mail Lucie Aubrac – 79028 Niort cedex, représenté par M. René BAURUEL, Président, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical du 10 septembre 2021,

ci-après désigné « l'Etablissement Public »,

Préambule

Dans le cadre de la procédure d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) lancée sur leurs territoires, les Départements de la Vienne et des Deux Sèvres ont fait part à Orange le 25 janvier 2019 de leur souhait de conduire avec Orange des négociations exclusives pour le déploiement d'un réseau FttH sur leurs territoires.

Orange a dans ce cadre formulé une offre s'inscrivant en complémentarité du réseau d'initiative publique initié en 2018. Elle vise, sur le périmètre ne faisant pas partie du Réseau d'Initiative Publique (RIP) FttH, à rendre raccordables les logements et locaux à usage professionnel de 449 communes hors zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) de ces départements en 2025.

Dans le cadre du réseau d'initiative public de la Régie Vienne Numérique et du Syndicat Mixte Deux-Sèvres Numérique, le déploiement d'éléments de réseau en avance de phase (dits « pré-BLOM ») est prévu afin de desservir des sites prioritaires de manière anticipée, et ce, alors que ces derniers se trouvent désormais sur le périmètre géographique, identifié dans le cadre de l'AMEL, zone d'investissement privée prise en charge par Orange sur ses fonds propres.

Dans ce contexte et afin d'assurer une cohérence des déploiements entre la zone d'initiative publique et la zone d'investissement privé et ainsi aboutir à une couverture optimale de l'ensemble du territoire (éviter les trous de couverture, les zones de recouplement et assurer ainsi une complétude des Points de Mutualisation - PM), il est apparu nécessaire de transférer la propriété des éléments de réseau « pré-BLOM » construits et à construire concernés.

Ce transfert de propriété implique l'acquisition par Orange des éléments de réseau déployés via le RIP dans le cadre de la mise en œuvre de la Pré-BLOM.

VU la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique en date du 4 novembre 2021, approuvant les termes du contrat de cession PréBLOM permettant l'aboutissement du projet local de déploiements FTTH sur le territoire des Deux-Sèvres et autorisant sa signature, ainsi que tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier ;

VU la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique en date du 15/03/2024, autorisant son Président à signer le présent avenant n° 7.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 7 a pour objet d'opérer la cession du lot n° 6, composé des éléments de réseau Pré-BLOM appartenant à l'Établissement Public sur les secteurs de **Coulonges sur l'Autize (CLG)**, **Combrand, Bretignolles et Le Pin (PIN)**, **Secondigny (SEC)** et **L'Absie (ABS)**, **Villiers en Bois et Chizé (CHI)**, **Sainte Eanne et la Mothe Saint Héray (MSH)**, **Pamproux (PAM)**, **Sainte Gemme (LUC)**, **Brie (SJO)**, **St Varent (SVA)**, **St Amand sur Sèvre et La Petite Boissière (SAM)** à Orange, aux conditions et modalités énoncées ci-après et en application du Contrat susvisé.

Les NRO de Deux-Sèvres Numérique sont hébergés dans les NRA d'Orange, à l'exception du NRO de Rom (construit en ecoshelter et cédé à Orange AMEL dans le cadre de l'avenant n°3).

Les ouvrages cédés concernent :

- les 22 armoires PM réparties sur 11 ZANRO :
 - 79ABS_00001 et 4
 - 79CHI_00002 et 5
 - 79CLG_00003 ; 4 et 7
 - 79LUC_00001
 - 79MSH_00002 et 3
 - 79PAM_00001 et 3
 - 79PIN_00001 ; 3 et 4
 - 79SAM_00002 et 3
 - 79SEC_00004 et 5
 - 79SJO_00003
 - 79SVA_00006 et 7
- les réseaux de transport (infrastructures et câbles optiques) reliant le NRO à chaque PM ;
- les réseaux de distribution (infrastructures et câbles optiques) reliant depuis chaque PM, un ou plusieurs sites prioritaires.

Article 2. Conditions préalables à la cession

L'Établissement Public a réalisé les opérations relatives à la désaffectation et au déclassement des éléments de réseau dont la cession fait l'objet du présent avenant.

Deux-Sèvres Numérique ne fait pas partie des collectivités et établissements soumis à l'obligation de recueil de l'avis visé à l'article L. 3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Article 3 : Procédure de recette

Il est précisé que les opérations de recette des Actifs Corporels cédés ont été organisées suivant les délais, modalités et procédures figurant en Annexes 6 et 6 bis du Contrat « Procédure de Recette des Actifs cédés ».

Article 4. Décision de cession

Le périmètre et la date de cession du lot concerné par le présent avenant a fait l'objet d'une validation par le Comité de suivi Cession prévu à l'article 8 du Contrat susvisé.

Article 5. Consistance du lot cédé

L'Établissement Public cède à Orange la pleine propriété des Actifs Corporels Mobiliers définis aux annexes 1 (actifs corporels mobiliers), 2 (actifs corporels immobiliers) et 3 (actifs incorporels) du présent avenant.

Article 6. Prix et conditions financières de la Cession

Le prix de cession est fixé, suivant les procès-verbaux de recette signés par les deux parties en application de l'annexe 6 du Contrat, à la somme de 1 143 895,55 € hors taxes due par Orange à l'Établissement Public, en application de l'annexe 5 au présent avenant.

Cette somme se répartit comme suit, au regard des factures payées par Deux-Sèvres Numérique :

79ABS	Montant HT
Etudes PRO + révisions	22 178,63 €
Etudes EXE + révisions	10 595,88 €
Travaux Orange RIP + révisions	87 565,93 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	128 145,44 €

79CHI	Montant HT
Etudes PRO + révisions	10 824,90 €
Etudes EXE + révisions	10 762,29 €
Travaux Orange RIP + révisions	58 742,16 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	88 134,35 €

79CLG	Montant HT
Etudes PRO + révisions	36 484,83 €
Etudes EXE + révisions	5 972,07 €

Travaux Orange RIP + révisions	91 709,32 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	11 360,00 €
Total	145 526,22 €

79LUC	Montant HT
Etudes PRO + révisions	7 917,00 €
Etudes EXE + révisions	2 471,02 €
Travaux Orange RIP + révisions	37 514,78 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	4 250,00 €
Total	52 152,80 €

79MSH	Montant HT
Etudes PRO + révisions	11 318,72 €
Etudes EXE + révisions	5 787,39 €
Travaux Orange RIP + révisions	63 045,89 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	87 957,00 €

79PAM	Montant HT
Etudes PRO + révisions	12 663,46 €
Etudes EXE + révisions	1 912,95 €
Travaux Orange RIP + révisions	61 437,36 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	11 360,00 €
Total	87 373,77 €

79PIN	Montant HT
Etudes PRO + révisions	30 974,92 €
Etudes EXE + révisions	18 752,27 €
Travaux Orange RIP + révisions	159 1614,83 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	14 915,00 €
Total	223 804,02 €

79SAM	Montant HT
Etudes PRO + révisions	38 053,21 €
Etudes EXE + révisions	6 062,02 €
Travaux Orange RIP + révisions	51 676,87 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	103 597,10 €

79SEC	Montant HT
Etudes PRO + révisions	31 173,17 €
Etudes EXE + révisions	5 496,67 €
Travaux Orange RIP + révisions	62 352,95 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	106 827,79 €

79SJO	Montant HT
Etudes PRO + révisions	6 938,17 €
Etudes EXE + révisions	2 789,27 €
Travaux Orange RIP + révisions	33 123,62 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	4 250,00 €
Total	47 101,06 €

79SVA	Montant HT
Etudes PRO + révisions	10 343,20 €
Etudes EXE + révisions	5 107,02 €
Travaux Orange RIP + révisions	50 020,78 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €

	Total	73 276,00 €
--	--------------	--------------------

Cette somme n'intègre pas :

- les travaux, études et prestations non facturés à date par Orange Concessions ou par l'AMO ;
- les coûts CSPS (sécurité et prévention) et les coûts relatifs aux carottages destinés à la recherche d'amiante et d'HAP dans les enrobés, qui feront l'objet d'un avenant spécifique en fin de cession PréBlom ;
- les coûts associés à la mise en sécurité des réseaux électriques (isolation fils nus) et à l'utilisation des infrastructures tierces (Orange, Enedis, Gérédis...).

Ces sommes feront l'objet d'un avenant ultérieur.

Article 7. Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant prend effet la date de signature du présent avenant par les parties. La date de transfert des actifs cédés est celle précisée en annexe 8 du Contrat.

Article 8. Dispositions finales

Les autres articles du Contrat demeurent inchangés.

Article 9. Liste des annexes

Sont jointes au présent avenant les annexes suivantes :

- annexe 1 : inventaire des actifs corporels mobiliers cédés,
- annexe 2 : inventaire des actifs corporels immobiliers cédés,
- annexe 3 : inventaire des actifs incorporels cédés,
- annexe 4 : liste des opérateurs commerciaux,
- annexe 5 : modalités de détermination du prix de cession
- annexe 6 : sites prioritaires impactés par la cession

Fait à Niort, le

Fait à ..., le

Pour Deux-Sèvres Numérique,
Le Président

Pour Orange,
Le Directeur Technique Orange France

René BAURUEL

Paul CARRASCO

Annexe 1 – Inventaire des Actifs Corporels Mobiliers cédés

IMB RIP	Nbre logts	Code INSEE	Ville Nom commune	FI Réglementaire	NRO RIP	NRO ORANGE
IMB/79001/X/0004	1	79001	L'Absie	FI-79001-0000	792	ABS
IMB/79311/X/000V	1	79311	Secondigny	FI-79342-0000	792	ABS
IMB/79311/X/000W	1	79311	Secondigny	FI-79342-0000	792	ABS
IMB/79342/X/0001	1	79342	Vernoux-en-Gâtine	FI-79342-0000	792	ABS
IMB/79342/X/0002	1	79342	Vernoux-en-Gâtine	FI-79342-0000	792	ABS
IMB/79090/X/0001	1	79090	Chizé	FI-79090-0000	790	CHI
IMB/79090/X/0091	1	79090	Chizé	FI-79090-0000	79C	CHI
IMB/79090/X/0092	1	79090	Chizé	FI-79090-0000	79C	CHI
IMB/79090/X/0093	1	79090	Chizé	FI-79090-0000	79C	CHI
IMB/79090/X/0094	1	79090	Chizé	FI-79090-0000	79C	CHI
IMB/79090/X/0095	1	79090	Chizé	FI-79090-0000	79C	CHI
IMB/79090/X/0096	1	79090	Chizé	FI-79090-0000	79C	CHI
IMB/79090/X/0097	1	79090	Chizé	FI-79090-0000	79C	CHI
IMB/79350/X/0001	1	79350	Villiers-en-Bois	FI-79350-0001	799	CHI
IMB/79350/X/001W	1	79350	Villiers-en-Bois	FI-79350-0001	79C	CHI
IMB/79101/X/0001	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0002	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG

IMB RIP	Nbre logts	Code INSEE	Ville Nom commune	FI Réglementaire	NRO RIP	NRO ORANGE
IMB/79101/X/0003	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0004	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0007	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0008	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000A	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000B	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000D	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000F	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000G	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000H	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000I	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000J	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000K	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000L	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000M	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000N	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000O	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000P	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000Q	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000R	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000S	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000T	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000U	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000V	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000W	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000X	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000Y	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/000Z	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0010	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0011	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0012	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0013	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0014	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0015	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0016	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0000	79P	CLG
IMB/79101/X/0017	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0001	79P	CLG
IMB/79101/X/00XV	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0001	79P	CLG
IMB/79101/X/00Z1	1	79101	Coulonges-sur-l'Autize	FI-79101-0002	79	CLG
IMB/79250/X/003V	1	79250	Ste-Gemme	FI-79250-0000	79	LUC
IMB/79250/X/003W	1	79250	Ste-Gemme	FI-79250-0000	79	LUC

IMB RIP	Nbre logts	Code INSEE	Ville Nom commune	FI Réglementaire	NRO RIP	NRO ORANGE
IMB/79250/X/003X	1	79250	Ste-Gemme	FI-79250-0000	79	LUC
IMB/79250/X/004W	1	79250	Ste-Gemme	FI-79250-0000	79	LUC
IMB/79250/X/004X	1	79250	Ste-Gemme	FI-79250-0000	79	LUC
IMB/79250/X/004Y	1	79250	Ste-Gemme	FI-79250-0000	79	LUC
IMB/79184/X/0001	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00N4	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00N5	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00N6	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00N7	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00N8	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00N9	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00NA	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00NB	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00NC	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00ND	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00NE	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00NF	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00NG	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00NH	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00NI	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79184/X/00NJ	1	79184	La Mothe-St-Héray	FI-79184-0000	79Z	MSH
IMB/79246/X/0001	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007C	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007D	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007E	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007F	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007G	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007H	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007I	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007J	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007K	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007L	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007M	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79C	MSH
IMB/79246/X/007N	1	79246	Ste-Eanne	FI-79184-0001	79	MSH
IMB/79042/X/0031	1	79042	Bougon	FI-79201-0001	79C	PAM
IMB/79201/X/00KJ	1	79201	Pamproux	FI-79201-0002	79C	PAM
IMB/79050/X/000S	1	79050	Bretignolles	FI-79050-0000	7A8	PIN
IMB/79050/X/000T	1	79050	Bretignolles	FI-79050-0000	7A8	PIN
IMB/79050/X/000U	1	79050	Bretignolles	FI-79050-0000	7A8	PIN
IMB/79050/X/000V	1	79050	Bretignolles	FI-79050-0000	7A8	PIN
IMB/79050/X/	1	79050	Bretignolles	FI-79050-0000	7A8	PIN

IMB RIP	Nbre logts	Code INSEE	Ville Nom commune	FI Réglementaire	NRO RIP	NRO ORANGE
000W						
IMB/79096/X/000V	1	79096	Combrand	FI-79210-0001	7A8	PIN
IMB/79096/X/000W	1	79096	Combrand	FI-79096-0000	7A8	PIN
IMB/79096/X/000X	1	79096	Combrand	FI-79096-0000	7A8	PIN
IMB/79096/X/000Y	1	79096	Combrand	FI-79096-0000	7A8	PIN
IMB/79096/X/0010	1	79096	Combrand	FI-79210-0001	7A8	PIN
IMB/79096/X/0011	1	79096	Combrand	FI-79210-0001	7A8	PIN
IMB/79207/X/000C	1	79207	La Petite-Boissière	FI-79207-0000	7AK	SAM
IMB/79207/X/000D	1	79207	La Petite-Boissière	FI-79207-0000	7AK	SAM
IMB/79235/X/0006	1	79235	St-Amand-sur-Sèvre	FI-79235-0000	7AK	SAM
IMB/79235/X/0007	1	79235	St-Amand-sur-Sèvre	FI-79235-0000	7AK	SAM
IMB/79311/X/0001	1	79311	Secondigny	FI-79311-0000	7D2	SEC
IMB/79311/X/0002	1	79311	Secondigny	FI-79311-0000	7D2	SEC
IMB/79311/X/0003	1	79311	Secondigny	FI-79311-0000	7D2	SEC
IMB/79311/X/0005	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/0006	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/0008	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000C	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000F	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000G	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000H	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000I	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000J	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000K	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000L	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000M	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000N	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000O	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000P	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000Q	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000R	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000S	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/000T	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/00TW	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/00TX	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79311/X/00TY	1	79311	Secondigny	FI-79311-0001	7D2	SEC
IMB/79196/X/013R	1	79196	Plaine Et Vallees	FI-79196-0000	79M	SJO
IMB/79299/X/0001	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	7C9	SVA
IMB/79299/X/00LA	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LB	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LC	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA

IMB RIP	Nbre logts	Code INSEE	Ville Nom commune	FI Réglementaire	NRO RIP	NRO ORANGE
IMB/79299/X/00LD	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LE	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LF	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LG	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LH	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LI	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LJ	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LK	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LL	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LM	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LN	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LO	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LP	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LQ	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LR	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LS	1	79299	St-Varent	FI-79299-0000	79	SVA
IMB/79299/X/00LU	1	79299	St-Varent	FI-79299-0001	79	SVA
IMB/79299/X/00LV	1	79299	St-Varent	FI-79299-0001	79	SVA
IMB/79299/X/00LW	1	79299	St-Varent	FI-79299-0001	79	SVA
IMB/79299/X/00LX	1	79299	St-Varent	FI-79299-0001	79	SVA
IMB/79299/X/00LY	1	79299	St-Varent	FI-79299-0001	79	SVA

Pour les avenants ultérieurs, il est précisé que les fiches techniques des PTO, ainsi que leurs fournisseurs, seront fournies par l'Établissement Public au plus tard 1 mois avant le transfert du lot Pilote.

Annexe 2 – Inventaire des Actifs Corporels Immobiliers cédés

Code Chantier	Désignation opération	Insee Commune	Nature GC (Chambres seules, Adduction PM, Grande longueur, ...)	Autres
79ABS_00001	FI-79342-0000	79342	Adduction PM, chambres, poteaux	-
79ABS_00004	FI-79001-0000	79001	Adduction PM, chambres	-
79CHI_00002	FI-79350-0001	79350	Adduction PM, chambres, poteaux	-
79CHI_00005	FI-79090-0000	79090	Adduction PM, chambres	-
79CLG_00003	FI-79101-0000	79101	Adduction PM, chambres, poteaux	-
79CLG_00004	FI-79101-0002	79101	Adduction PM, chambres	
79CLG_00007	FI-79101-0001	79101	Adduction PM, chambres	
79LUC_00001	FI-79250-0000	79250	Adduction PM, chambres, poteaux	
79MSH_00002	FI-79184-0001	79184	Adduction PM, chambres, poteaux	
79MSH_00003	FI-79184-0000	79184	Adduction PM, chambres	
79PAM_00001	FI-79201-0002	79201	Adduction PM, chambres, poteaux	
79PAM_00003	FI-79201-0001	79201	Adduction PM, chambres, poteaux	
79PIN_00001	FI-79210-0001	79210	Adduction PM, chambres	
79PIN_00003	FI-79050-0000	79050	Adduction PM, chambres, poteaux	
79PIN_00004	FI-79096-0000	79096	Adduction PM, chambres, poteaux	
79SAM_00002	FI-79235-0000	79235	Adduction PM, chambres	
79SAM_00003	FI-79207-0000	79207	Adduction PM, chambres	
79SEC_00004	FI-79311-0000	79311	Adduction PM, chambres, poteaux	
79SEC_00005	FI-79311-0001	79311	Adduction PM, chambres, poteaux	
79SJO_00003	FI-79196-0000	79196	Adduction PM, chambres, poteaux	
79SVA_00006	FI-79299-0000	79299	Adduction PM, chambres	
79SVA_00007	FI-79299-0001	79299	Adduction PM, chambres	

Nota : ce tableau doit renseigner le chantier (PM ou Transport ou Distribution), le type d'équipements (GC, chambres, poteaux...), mais sans les quantités car elles sont renseignées dans le SI Orange (Application Tigre). Pour le GC en particulier, les informations sont renseignées dans l'application Banbou (n° de fiche Banbou requis).

Annexe 3 – Inventaire des Actifs Incorporels cédés

1. Les Conventions de gestionnaire d'immeuble

Sans objet. Aucun immeuble n'est concerné par la présente opération.

2. Les droits de passage sur les appuis communs d'électricité ENEDIS, SIEDS ou GEREDIS

- Convention Enedis : sans objet
- Convention SIEDS / Deux-Sèvres Numérique / Gérédis du 16 janvier 2019

3. Les droits de passage dans le Génie Civil tiers et autres autorisations

- Convention Conseil départemental 79 / Deux-Sèvres Numérique : signature en octobre 2022
- Convention OWF

Attendu : types d'infrastructures utilisées, numéros d'appuis et n° des commandes d'accès OWF (voir DOE)

Annexe 4 – Liste des Opérateurs Commerciaux

- Orange
- Free
- IFT
- Bouygues Télécom
- SFR
- Convergence

Annexe 5 – Modalités de détermination du prix de cession

1. Bordereau des Prix Unitaires du MPGP

Le Bordereau des Prix Unitaires est constitué de l'ensemble des prix utilisés pour l'exécution du marché. Ce document est amené à évoluer en cours d'exécution du marché par l'adjonction de prix nouveaux. Il est convenu que le bordereau à jour est transmis au fil des transferts de propriété des infrastructures et a minima une fois par an par mise à jour de la présente annexe 7.

Pour le présent avenant, le BPU du 06/07/2021, joint en annexe 7 du contrat de cession s'applique.

2. Autres achats

Le Déploiement de la Pré-Boucle Locale Optique Mutualisée (Pré-BLOM) peut nécessiter de commander des prestations complémentaires dont les prix sont soit définis par contrat, soit déterminés par devis spécifiques.

a) Contrats d'accès aux prestations d'Orange WholeSale France (OWF) :

- contrat d'accès au Génie Civil et aux Appuis Aériens d'Orange pour le déploiement de Boucles et Liaisons Optiques,
- offres d'hébergement NRO dans NRA (partie commande d'hébergement),
- conditions générales des prestations de fourniture d'informations préalables sur les infrastructures de la boucle locale Orange.

b) Usage des supports aériens des réseaux publics de distribution d'électricité - Enedis ou Geredis:

- conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (bt) et haute tension (hta) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques version validée FNCCR-ENEDIS du 23 mars 2015.

c) Frais d'adduction électrique des NRO en Shelter :

- adduction et création d'un Point de Livraison par l'opérateur électrique

d) Frais d'études :

- frais d'études et de conception,
- frais de contrôle technique,
- frais relatifs au prélèvement et à l'analyse des structures aménagées pour la détection d'amiante,
- frais relatifs aux prestations de coordination sécurité / prévention (CSPS),
- frais relatifs à la mise en sécurité des réseaux électriques (« isolation fils nus »),
- frais d'accès au titre d'une permission de voirie.

Annexe 6 – Listes des sites prioritaires

1. Sites abonnés FTTE via Deux-Sèvres Numérique

EPCI	COMMUNE	TF	TC3	Nom_Adresse	CODE ZPM	date de commandé
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Vernoux-en-Gâtine		1	IDMAT	79ABS_00001	13/03/23
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Vernoux-en-Gâtine		1	Vergers Gazeau	79ABS_00001	14/11/22
Communauté de communes Mellois en Poitou	Villiers-en-Bois	1		Zoodyssee	79CHI_00002	03/10/22
Communauté de communes du Val de Gâtine	Coulonnes-sur-l'Autize	1		Collège Henri Martineau	79CLG_00007	27/12/21
Communauté de communes Mellois en Poitou	La Mothe-Saint-Héray		1	Entreprise FILAIR SAS	79MSH_00003	11/09/23
Communauté de communes du Haut Val de Sèvre	Bougon	1		Musée des Tumulus	79PAM_00003	17/04/23
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Combrand		Nouveau besoin	Reveau Menuiseries (ZAE La Vallée)	79PIN_00001	10/10/22
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Combrand		1	ZAE LA VALLEE	79PIN_00001	
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Bretignolles		1	ZAE LA FAYE (Millet Fenêtres)	79PIN_00003	20/03/23
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Combrand	1		Charrier TP (Le Chezeau)	79PIN_00004	27/03/23
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Secondigny		Nouveau besoin	MFR de Secondigny	79SEC_00005	20/02/23
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Secondigny	1		Collège Louis Merle	79SEC_00005	27/12/21
Communauté de communes de Thouarsais	Saint-Varent		sur ZA en TF	Transport BODET (ZA Le Seillereau)	79SVA_00006	13/03/23
Communauté de communes de Thouarsais	Saint-Varent	1		ZA Le Seillereau (1 + 2) => Tps Bodet	79SVA_00006	13/03/23
Communauté de communes de Thouarsais	Saint-Varent	1		Collège François Villon	79SVA_00006	08/05/23

2. Sites en cours de raccordement FTTE via Deux-Sèvres Numérique

EPCI	COMMUNE	TF	TC3	Nom_Adresse	CODE ZPM	date de commandé
Communauté de communes du Val de Gâtine	Coulonnes-sur-l'Autize		Nouveau besoin	FDG Automobiles (ZA Avenir)	79CLG_00003	15/01/24
Communauté de communes Mellois en Poitou	La Mothe-Saint-Héray	1		Collège de l'Orangerie	79MSH_00003	03/10/22

3. Sites réalisés par Deux-Sèvres Numérique (sans commande à date)

EPCI	COMMUNE	TF	TC3	Nom_Adresse	CODE ZPM
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Secondigny	1		ZA La Baubrie	79ABS_00001
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Vernoux-en-Gâtine		1	Vergers Cantet	79ABS_00001
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	L'Absie	1		Collège Raymond Migaud	79ABS_00004
Communauté de communes Mellois en Poitou	Chizé	1		ZA les Groies	79CHI_00005
Communauté de communes du Val de Gâtine	Coulonges-sur-l'Autize	1		Zone de l'Avenir (Imprimerie Raynaud)	79CLG_00003
Communauté de communes du Val de Gâtine	Coulonges-sur-l'Autize		Nouveau besoin	La Boutique de Béa ; 26 bis route de St Maixent de Beugné	79CLG_00004
Communauté de communes du Val de Gâtine	Coulonges-sur-l'Autize		Nouveau besoin	BONNET Entreprise ; 38 rue de Fontenay	79CLG_00007
Communauté de communes de Thouarsais	Sainte-Gemme	1		ZA Les Plantes	79LUC_00001
Communauté de communes du Haut Val de Sèvre	Sainte-Eanne	1		ZA La Creuse	79MSH_00002
Communauté de communes du Haut Val de Sèvre	Sainte-Eanne	1		ZA Verdeil	79MSH_00002
Communauté de communes du Haut Val de Sèvre	Pamproux		1	Entreprise Pampr'oeuf – ZA La Breliere	79PAM_00001
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Bretignolles		1	Ateliers du Bocage, Ets DENIS	79PIN_00003
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Saint-Amand-sur-Sèvre	1		ZAE LES CHAMPS DE LA COURANT	79SAM_00002
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	La Petite-Boissière	1		ZAE LES LAITIERES	79SAM_00003
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Secondigny	1		ZA La Prévoisière	79SEC_00004
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Secondigny	1		ZA Bellevue	79SEC_00005
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Secondigny	1		Collège privé Saint Joseph	79SEC_00005
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Secondigny		Nouveau besoin	Espace Gâtine	79SEC_00005
Communauté de communes de Thouarsais	Brie		1	Ets SOLDIVE	79SJO_00003
Communauté de communes de Thouarsais	Saint-Varent	1		ZONE D ACTIVITES de Ribleira	79SVA_00007

4. Sites demandés par les Collectivités, mais non engagés par Deux-Sèvres Numérique

EPCI	COMMUNE	TF	TC3	Nom_Adresse	CODE ZPM
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Vernoux-en-Gâtine		1	ZA Les Roses Blanches	79ABS_00001
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	L'Absie		1	ZAE RUE DE LA REPUBLIQUE	79ABS_00003
Communauté de communes de Thouarsais	Mauzé-Thouarsais		1	Carrières Luché-Thouarsais (Eurovia)	79LUC_00001
Communauté de communes du Haut Val de Sèvre	Pamproux		1	Champ Grollier - Filair	79PAM_00002
Communauté de communes du Haut Val de Sèvre	Pamproux		1	ZA Le Béquet	79PAM_00004
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Le Pin		1	Le Peu (DUGUET/DURET...)	79PIN_00002
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Le Pin		1	ZAE LA BOUJALIERE	79PIN_00002
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Pougne-Hérisson		1	Zone Artisanale Pougne-Herisson	79SEC_00002
Communauté de communes Airvaudais - Val de Thouet	Irais		1	Trans'Irais	79SJO_00002
Communauté de communes du Haut Val de Sèvre	Saint-Martin-de-Saint-Maixent		1	Soignon - Eurial	79SMA_00002
Communauté de communes de Thouarsais	Saint-Varent		1	Carrières Roy – La Noubleau	79SVA_00005
Communauté de communes de Thouarsais	Saint-Varent		1	Pôle santé Saint-Varent	79SVA_00005

Deux-Sèvres
NUMÉRIQUE

Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 15 mars 2024
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	N		Donne pouvoir à Mme Missioux
Airaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M Lagoguée
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O		
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de Mme Nourisson
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	N		Donne pouvoir à M Delagarde
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N		Donne pouvoir à M Caclin (pas reçu)
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		message
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	N		
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	O		A le pouvoir de Jany Povarnik
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESSEVRES Pierre Emmanuel	T	N		Donne pouvoir à M Brunet
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O	 Présent, cubé Signature	A le pouvoir de M Dessevres
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O		
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			

Thouarsais

Thouarsais

Thouarsais

Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		Donne pouvoir à M Dumoulin
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	O		A le pouvoir de M Dumoulin
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN - Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
CAN - Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		A le pouvoir de M Bremond
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		A le pouvoir de M Fouillet
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		A le pouvoir de Mme Vinatier
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	O		
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	O		A le pouvoir de M Griffault
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T			
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	N		Donne pouvoir à R Bauruel
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	O		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N		Donne son pouvoir à M Gingreau
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			Prefecture des Deux-Sèvres
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			

20 MARS 2024